

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 19 (1972)
Heft: 7-8

Artikel: Le secrétaire général des Nations Unies parle du développement des armes chimiques et bactériologiques
Autor: Thant, U.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-365828>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le secrétaire général des Nations Unies parle du développement des armes chimiques et bactériologiques

H.A. Le perfectionnement des armes chimiques et bactériologiques («biologiques») a préoccupé de plus en plus le secrétaire général des Nations Unies, U Thant, au cours de ces dernières années. M. U Thant a déclaré publiquement que la communauté internationale n'est pas suffisamment consciente du danger que représente ce nouveau moyen de combat, destiné à la destruction massive; il s'agit là, selon M. U Thant, d'un problème très grave auquel on n'a pas accordé toute l'attention nécessaire. Déjà dans le préambule de son rapport annuel sur l'activité de l'organisation, en septembre 1968, il notait entre autres:

«Si des progrès sont réalisés dans le désarmement nucléaire, il existe un autre aspect du problème du désarmement, qui à mon avis a été négligé ces derniers temps. La question des armes chimiques et biologiques a été éclipsée par celle des armes nucléaires, celles-ci ayant un pouvoir destructeur beaucoup plus grand. Et pourtant, les armes chimiques et biologiques sont elles aussi des instruments de destruction massive, et ne peuvent donc qu'inspirer une vive crainte. A certains égards, elles peuvent même être plus dangereuses que les armes nucléaires, parce qu'elles n'exigent pas les énormes moyens scientifiques et financiers qu'il faut pour la fabrication des armes nucléaires. Les armes chimiques et biologiques sont à la portée de presque tous les pays, y compris les petites nations et les pays en voie de développement; elles peuvent être construites dans les plus petits laboratoires et fabriques, à peu de frais, rapidement et en secret. Ce seul fait rend très difficile le problème du contrôle et de l'inspection. En outre, depuis la signature (le 17 juin 1925) du Protocole de Genève concernant la prohibition de l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, et de moyens bactériologiques, on a enregistré de nombreuses innovations scientifiques et techniques et — si l'on peut dire ainsi — des «améliorations» des armes chimiques et biologiques, qui ont créé une situation nouvelle et de nouveaux problèmes. D'une part, ces armes peuvent causer la mort, ou des souffrances indescriptibles, d'un nombre toujours plus grand de personnes; d'autre part, on a de plus en plus la tendance à utiliser des substances chimiques pour combattre des émeutes civiles, et à admettre leur emploi, sous certaines formes, dans la guerre conventionnelle.»

Dans sa décision 2162 B (XXI), l'Assemblée générale de l'ONU a alors exhorté tous les pays à appliquer strictement les principes du Protocole de Genève de 1925; elle a condamné tous les actes qui seraient contraires aux buts visés par cette convention, et a recommandé à tous les pays d'y adhérer. M. U Thant

lui-même, ainsi que d'autres personnalités, ont insisté en faveur d'une prochaine application de cette résolution. Le secrétaire général ne s'est cependant pas contenté de cette démarche, car, à son avis, il fallait encore beaucoup plus que cela. L'Assemblée générale le pria donc d'élaborer, avec l'aide d'experts qualifiés, un rapport sur les armes chimiques et bactériologiques (biologiques), cela conformément à la proposition faite dans le préambule de son rapport annuel sur l'activité de l'organisation, et conformément aussi à la recommandation faite dans le rapport de la conférence du Comité des 18 nations pour le désarmement, le 4 septembre 1968. M. U Thant a alors nommé les 14 experts qui devaient l'aider à élaborer son rapport; il s'agit des personnes suivantes:

Dr Tibor Bakacs, professeur d'hygiène, directeur général de l'Institut national de la santé publique, Budapest; Dr Hotse C. Bartlema, chef de la division microbiologique du laboratoire médico-biologique, Organisation des recherches concernant la défense nationale TNO, Rijswijk, Pays-Bas; Dr Ivan-L. Bennett, directeur du Centre médical de l'Université de New York et vice-président pour les affaires médicales, Université de New York; Dr S. Bhagavantam, conseiller scientifique du ministre de la défense, Nouvelle-Delhi; Dr Jiri Franek, directeur de l'Institut militaire pour l'hygiène, l'épidémiologie et la microbiologie, Prague; Dr Yosio Kawakita, président de l'Université de Tschiba, professeur de bactériologie, Tschiba (Japon); Victor Moulin, ingénieur en chef de l'armement, chef de l'Office pour la défense chimique et biologique, Direction technique de l'armement au sol, Saint-Cloud (France); Dr M.-K. McPhail, directeur de la défense chimique et biologique, Laboratoires pour la défense contre les armes chimiques, biologiques et nucléaires, conseiller des recherches concernant la défense, Ottawa; O.-A. Reutov, membre de l'Académie, professeur de chimie à l'Université d'Etat, Moscou; Dr Guillermo Soberon, directeur de l'Institut des recherches biomédicales, Université nationale autonome du Mexique, à Mexico-City; Dr Lars-Erik Tammelin, chef de la division de médecine et chimie, Institut de recherches pour la défense nationale, Stockholm; Dr Berhane Teoume-Lessane, co-directeur médical et chef de la division des virus et rickettsies, Laboratoire central impérial et Institut de recherches, Addis-Abéba; colonel Zbigniew Zoltowski, professeur de médecine, épidémiologiste et conseiller scientifique au Ministère de la défense nationale, Varsovie; Sir Solly Zuckerman, conseiller scientifique principal du Gouvernement du Royaume-Uni, professeur émérite, Université de Birmingham.

M. William Epstein, directeur de la subdivision des questions de désarmement dans la division des affaires concernant la politique et le Conseil de sécurité, présidait ce groupe d'experts. M. Alessandro Corradini, chef de la section pour le service du comité et des conférences, fonctionnait comme secrétaire; il était assisté par des membres de la subdivision des questions de désarmement.

Après un examen approfondi du texte de la résolution, ainsi que des propositions émises et des avis exprimés dans la discussion du problème lors de la 23e séance de l'Assemblée générale, M. U Thant parvint à la conclusion que le but du rapport devait être de donner une estimation scientifiquement valable de l'effet des armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et de fournir aux gouvernements des informations sur les conséquences d'une utilisation éventuelle de telles armes. Dans ce cadre, le rapport contiendrait des indications précises, éloquentes et faciles à comprendre, sur les points suivants: Caractéristiques principales des moyens de combat chimiques et bactériologiques (biologiques); effets probables de ces armes sur les troupes et sur les civils protégés ou non protégés; facteurs de l'environnement influençant l'utilisation de ces armes; effets possibles, à longue échéance, sur l'organisme et l'écologie de l'homme; questions d'économie et de sécurité liées au développement, à l'acquisition et à l'utilisation éventuelle d'armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et de leurs systèmes d'utilisation dans les combats.

Les experts, à qui M. U Thant communiqua ces directives, en firent la base de leurs travaux.

M. U Thant avait désiré que le groupe d'experts examinât l'ensemble de ces questions du point de vue technique et scientifique, de manière que le rapport présente ces armes sous leur véritable aspect. Il espérait aussi qu'un rapport de ce genre, capable de faire autorité, pourrait servir de base à des mesures politiques et législatives prises par les membres des Nations Unies. Le rapport devant être présenté au plus tard le 1er juillet 1969, il fallut, pour traiter cette matière très étendue, déployer des efforts considérables. Les membres du groupe, qui collaborèrent en leur qualité personnelle, remplirent leur tâche difficile en trois séances depuis janvier jusqu'en juin 1969. Ils disposaient de documents précieux fournis par l'Organisation mondiale de la Santé, par l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture, par le Comité international de la Croix-Rouge, par la Conférence Pugwash s'occupant de questions scientifiques et d'intérêt général, et par l'Institut international de recherches concernant la paix et la guerre (SIPRI). Le groupe a fourni un rapport dont les résultats et conclusions

étaient unanimes. Le secrétaire général de l'ONU a exprimé, à cette occasion, sa satisfaction de la grande compétence avec laquelle les experts ont exécuté leur mandat. Ils ont, en très peu de temps et malgré les aspects multiples du sujet traité, rédigé une étude dont on peut dire qu'elle frappe l'imagination et qu'elle fait autorité. Ce document donne un aperçu intéressant des grands dangers que représentent la production et l'utilisation éventuelle de ces armes redoutées.

M. U Thant a été particulièrement impressionné par la conclusion des experts, rédigée de la façon suivante: «Ainsi, la conclusion générale du rapport peut se résumer en quelques lignes. Si de telles armes devaient une fois être utilisées sur une grande échelle dans un conflit, nul ne pourrait prédire combien de temps les conséquences s'en feraient sentir et dans quelle mesure la structure de la société et le monde dans lequel nous vivons en seraient affectés. Ce danger concernerait aussi bien le pays qui aurait commencé à utiliser ces armes que le pays attaqué, quelles que soient les mesures de protection que ce premier pays aurait prises en développant son potentiel d'agression. Un danger particulier réside aussi dans le fait que tout pays pourrait développer ou acquérir une aptitude à utiliser ce genre de moyen de combat, bien qu'un tel développement puisse occasionner de grosses dépenses. Le danger d'une dissémination de ces armes menace aussi bien les pays en voie de développement que les pays industrialisés.

La course aux armements, dans ce domaine-là, se ralentirait certainement si la production des armes chimiques et bactériologiques était condamnée efficacement et sans condition. Leur utilisation, qui pourrait entraîner des pertes énormes en vies humaines, a déjà été condamnée et interdite par des accords internationaux, en particulier par le Protocole de Genève de 1925, et récem-

ment par des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les chances d'un désarmement général et complet, avec un contrôle international efficace, et par conséquent les chances d'une paix durable dans le monde augmenteraient sérieusement si le développement, la production et l'accumulation de matières chimiques et bactériologiques à des fins militaires pouvaient cesser, et si ces armes disparaissaient de tous les arsenaux. Il en résulterait une baisse sensible de la terreur et de la tension dans le monde. Les auteurs du présent rapport espèrent que ce document

contribuera à informer l'opinion publique des conséquences, excessivement dangereuses, d'une utilisation de ces armes; puisse l'opinion publique, consciente de ce grand péril, exiger et obtenir la promesse que les gouvernements s'efforceront de supprimer, dès que possible, les armes chimiques et bactériologiques!»

Dans le préambule de la publication «Armes chimiques et bactériologiques (biologiques); les effets de leur utilisation éventuelle», éditée par l'ONU, l'ancien secrétaire général, M. U Thant, écrit en guise de conclusion:

J'ai examiné très attentivement l'étude rédigée par les experts et j'ai décidé de soumettre leur rapport unanime, in extenso, à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Comité des 18 nations pour le désarmement et aux gouvernements des Etats membres, en le considérant comme le rapport demandé par la résolution 2454 A (XXIII).

Espérant que d'autres mesures seront prises contre le danger constitué par l'existence de ces armes, j'estime qu'il est de mon devoir de recommander instamment aux membres des Nations Unies de prendre les mesures suivantes, afin de renforcer la sécurité de tous les peuples:

1. Nouvel appel à tous les pays pour qu'ils adhèrent au Protocole de Genève de 1925;
2. Déclaration péremptoire affirmant que l'interdiction prévue par le Protocole de Genève vaut pour l'utilisation, en cas de guerre, de toutes les matières chimiques, bactériologiques et biologiques (y compris le gaz lacrymogène et les autres gaz incapacitants) qui existent actuellement ou qui pourraient être développés à l'avenir;
3. Exhortation à tous les pays en vue de conclure un traité prévoyant de renoncer au développement, à la production et à l'accumulation de toutes les matières chimiques et bactériologiques (biologiques) à des fins militaires, et d'obtenir leur suppression dans les arsenaux.



U Thant
secrétaire général

Infolge der Wahl eines unserer bisherigen Mitarbeiter zum Ortschef einer grösseren Stadt haben wir die Stelle eines kantonalen

Zivilschutz-Instruktors

im Vollamt neu zu besetzen. Die vielseitige Aufgabe in der mittleren und höheren **Kaderausbildung** des Zivilschutzes umfasst die Tätigkeit als Kursleiter, Klassenlehrer und Fachreferent in kantonalen Kursen, Uebungen und Rapporten, die Bearbeitung unterrichtlicher Unterlagen, die Leitung von Uebungen mit Stäben und Schutzorganisationen, ferner die Ueberwachung und die Einflussnahme als **Chef einer Ausbildungsregion** auf die regional-kommunale Ausbildung des Zivilschutzes. Daneben steht die Mitarbeit in den organisatorischen Belangen und in der Planung der Ausbildung. Zum überwiegenden Teil finden die kantonalen Kurse und Rapporte im neuen **Zivilschutz-Ausbildungszentrum in Andelfingen statt**.

Reifere Persönlichkeit mittleren Alters, mit Erfahrung und Bewährung im Beruf und im Umgang mit Menschen, die eine natürliche Beziehung zu unterrichtlicher Tätigkeit besitzt, bietet sich eine anspruchsvolle, aber dankbare Aufgabe mit der Möglichkeit grosser Selbständigkeit.

Bewerber mit **Offiziersrang** in der Armee, womöglich Kommandant einer Einheit oder eines Truppenkörpers und aus einem **technischen Beruf** stammend (Bau- oder Maschineningenieur, Ingenieur-Techniker HTL oder gleichwertige Berufskenntnisse) erhalten den Vorzug. Zivilschutzkenntnisse sind erwünscht, aber nicht Bedingung.

Besoldung im Rahmen der kantonalen Vorschriften. Eintritt auf den 1. Oktober 1972 oder nach Uebereinkunft. Interessenten bitten wir, ihre ausführliche Bewerbung mit den üblichen Unterlagen und Gehaltsansprüchen an das **Amt für Zivilschutz des Kantons Zürich** zu richten, Sonneggstrasse 51, 8006 Zürich, das auch gerne bereit ist, Auskünfte zu erteilen (Telefon 01 34 75 77, Frau Roth verlangen).